

8^e ARRONDISSEMENT

(Mandature 2026-2032)

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Le **mardi 5 mai 2026 à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame la Maire du 8^e arrondissement, le **24 avril 2026**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

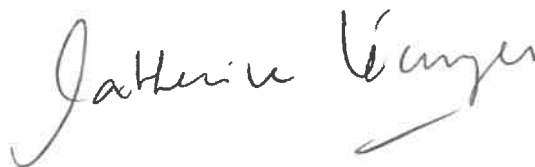
Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 8 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Catherine LÉCUYER
M. Éric SCHAHL
Mme Stéphanie MAMAN
M. Erwan LECLERC
Mme Sylvie DAO-BERNA
Mme Laurence RIOT LAMOTTE
M. Ronan GUÉVEL
Mme Théa FOURDRINIER

LA MAIRE



SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Ordre du jour

08 2026 06

Désignation du secrétaire de séance

08 2026 07

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8^{ème} arrondissement du 6 avril 2026

08 2026 08

Désignation des membres du conseil du 8^{ème} arrondissement au sein du Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8^{ème}

08 2026 09

Désignation des représentants du Conseil du 8^{ème} arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS

08 2026 10

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^{ème} arrondissement

08 2026 11

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^{ème} arrondissement

08 2026 12

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^{ème} arrondissement a la charge

V08 2026 01

Vœu de Théa FOURDRINIER relatif aux droits des personnes LGBTQIA+

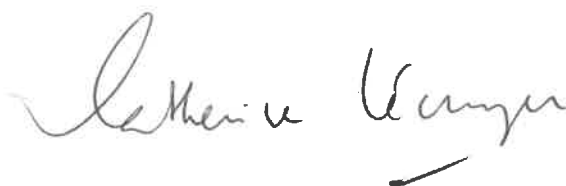
V08 2026 02

Vœu de la majorité relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy

V08 2026 03

Vœu de la majorité relatif à la sauvegarde de la devanture historique "Pouyanne" 57 boulevard Haussmann

LA MAIRE



SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/12

Objet : 08 2026 06

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Catherine LÉCUYER, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Erwan LECLERC** secrétaire de séance

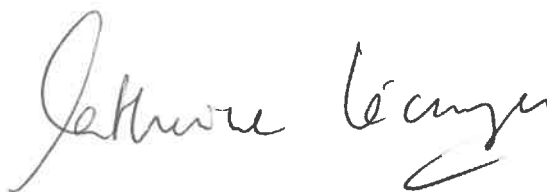
Nombre de votants (voix exprimées) : 8

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 8

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 0

LA MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Lécuier', is written over the printed name 'LA MAIRE'.

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/13

Objet : 08 2026 07

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril 2026

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2026 étant soumis au vote, Madame la Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2026 est **APPROUVE À L'UNANIMITE**

Nombre de votants (voix exprimées) : 8

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 7

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 1 (Mme FOURDRINIER)

LA MAIRE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jeanne Langer', is written over the printed text 'LA MAIRE'.

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/14

Objet : 08 2026 08

Désignation des membres du conseil du 8^{ème} arrondissement au sein du Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8^{ème}

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21 et L2511-19 ;

Sur proposition de Madame Catherine LÉCUYER, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

M. Éric SCHAHL, Mme Stéphanie MAMAN, M. Erwan LECLERC, Mme Sylvie DAO-BERNA, Mme Théa FOURDRINIER sont désignés en tant que représentants du Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8^{ème} à l'unanimité des suffrages exprimés

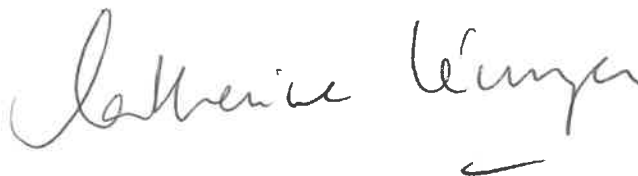
Nombre de votants (voix exprimées) : 8

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 8

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 0

LA MAIRE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Catherine Lécyer', with a small horizontal stroke below it.

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/15

Objet : 08 2026 09

Désignation des représentants du Conseil du 8^{ème} arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21 et L2511-19 ;

Sur proposition de Madame Catherine LÉCUYER, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE 1^{er}

M. Éric SCHAHL, M. Erwan LECLERC, Mme Laurence RIOT LAMOTTE, M. Ronan GUÉVEL, Mme Théa FOURDRINIER sont désignés en tant que représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS du 8^e à l'unanimité des suffrages exprimés

ARTICLE 2nd

Sont désignées en tant que personnes qualifiées au sein du conseil d'administration du conservatoire du 8^e arrondissement :

- Monsieur Alain-Pierre LÉVY,
- Madame Priscilla NAIKEN,
- Madame Hélène MAISTO-ROUQUETTE,

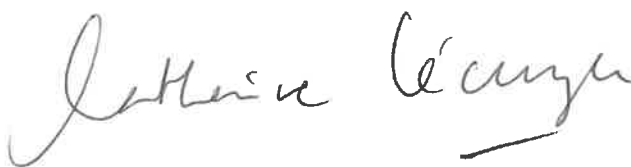
Nombre de votants (voix exprimées) : 8

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 8

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 0

LA MAIRE



SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/16

Objet : 08 2026 10

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^{ème} arrondissement

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2511-19 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D.411-1 et suivants ;

Sur proposition de Madame Catherine LÉCUYER, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le conseil du 8^e arrondissement procède à la désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement.

La liste ci-dessous qui suit récapitule les noms des élus désignés comme représentants de la Maire du 8^e arrondissement dans les écoles de l'arrondissement.

Ecole maternelle Bienfaisance

M. Ronan GUÉVEL titulaire 1

Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2

Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 1

M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole maternelle Roquépine

Mme Sylvie DAO-BERNA titulaire 1

M. Ronan GUÉVEL titulaire 2

Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 1

M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole maternelle Moscou

Mme Laurence RIOT LAMOTTE titulaire 1

M. Erwan LECLERC titulaire 2

Mme Stéphanie MAMAN suppléante 1

M. Ronan GUÉVEL suppléant 2

Ecole primaire/maternelle Paul Baudry

Mme Sylvie DAO-BERNA titulaire 1

Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2

M. Erwan LECLERC suppléant 1

Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 2

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n°08/26/16 (suite)

Ecole primaire/maternelle Robert Estienne

Mme Stéphanie MAMAN titulaire 1
M. Ronan GUÉVEL titulaire 2
Mme Sylvie DAO-BERNA suppléante 1
M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole primaire/maternelle Monceau

Mme Stéphanie MAMAN titulaire 1
M. Erwan LECLERC titulaire 2
Mme Sylvie DAO-BERNA suppléante 1
Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 2

Ecole primaire Bienfaisance

M. Ronan GUÉVEL titulaire 1
Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2
Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 1
M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole primaire Florence

M. Erwan LECLERC titulaire 1
Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2
Mme Sylvie DAO-BERNA suppléante 1
Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 2

Ecole primaire Surène

M. Erwan LECLERC titulaire 1
Mme Sylvie DAO-BERNA titulaire 2
Mme Stéphanie MAMAN suppléante 1
M. Ronan GUÉVEL suppléant 2

Nombre de votants (voix exprimées) : 8

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 7

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 1 (Mme FOURDRINIER)

LA MAIRE



SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/17

Objet : 08 2026 11

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^{ème} arrondissement

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2511-19 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L.421, 2 ; R.421, 14 et suivants ;

Considérant l'évolution réglementaire des conditions de représentativité de l'arrondissement, commune siège, au sein des établissements d'enseignement sus visés ;

Sur proposition de Madame Catherine LÉCUYER, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Sont désignés, à l'**UNANIMITE** par le Conseil d'arrondissement, dans les établissements publics locaux d'enseignement du 8^e arrondissement, les conseillers représentants de la commune qui suivent :

COLLEGE CHAPTAL

Titulaire :

- Mme Stéphanie MAMAN

Suppléant :

- M. Erwan LECLERC

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE CHAPTAL

Titulaires :

- Mme Stéphanie MAMAN
- M. Ronan GUÉVEL

Suppléants :

- M. Erwan LECLERC
- Mme Laurence RIOT LAMOTTE

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE RACINE

Titulaires :

- M. Ronan GUÉVEL
- Mme Stéphanie MAMAN

Suppléants :

- Mme Laurence RIOT LAMOTTE
- M. Erwan LECLERC

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n°08/26/17 (suite)

COLLEGE CONDORCET

Titulaires :

- M. Erwan LECLERC
- Mme Laurence RIOT LAMOTTE

Suppléants :

- Mme Stéphanie MAMAN
- M. Ronan GUÉVEL

COLLEGE OCTAVE-GREARD

Titulaire :

- Mme Stéphanie MAMAN

Suppléant :

- M. Erwan LECLERC

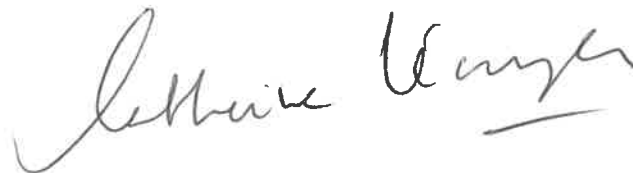
Nombre de votants (voix exprimées) : 8

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 7

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 1 (Mme FOURDRINIER)

LA MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphanie Maman', is written over the printed text 'LA MAIRE'.

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/18

Objet : 08 2026 12

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^{ème} a la charge

Le Conseil du 8^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du conseil de Paris (2026 DDCT) concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine LÉCUYER, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

A L'UNANIMITE, le Conseil du 8^{ème} arrondissement adopte le projet de délibération relatif à l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^{ème} a la charge

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^{ème} arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste annexée ci-jointe

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge est abrogé

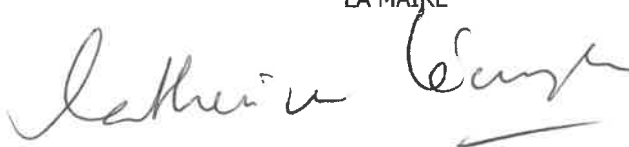
Nombre de votants (voix exprimées) : 8

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 8

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

Nombre d'abstentions : 0

LA MAIRE



Délibération n° 08/26/18 (suite)

Libellé	Désignation	Adresse
Bibliothèque du centre de documentation	Bibliothèque Agustina Bessa-Luis	17ter, avenue Beaucour
Médiathèque	Bibliothèque municipale Jean d'Ormesson	3, rue de Lisbonne
Établissement de formation artistique	Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns	208, rue du Faubourg Saint-Honoré
École maternelle & annexes	École maternelle 12 rue de la Bienfaisance	12, rue de la Bienfaisance
École maternelle & annexes	École maternelle 16 rue Roquépine	16, rue Roquépine
École maternelle & annexes	École maternelle 7 rue de Moscou	7, rue de Moscou
École élémentaire & annexes	École élémentaire 12bis rue de la Bienfaisance	12bis, rue de la Bienfaisance
École élémentaire & annexes	École élémentaire 18 rue de Surène	18, rue de Surène
École élémentaire & annexes	École élémentaire 4 rue de Florence	4, rue de Florence
École élémentaire & annexes	École polyvalente 2 Allée Louis de Funès	2, allée Louis de Funès
École polyvalente & annexes	École polyvalente 10 rue Paul Baudry	10, rue Paul Baudry
École polyvalente & annexes	École polyvalente 8 rue Robert Estienne	8, rue Robert Estienne
Hôtel de ville, mairie d'arrondissement et annexes	Mairie du 8ème arrondissement	3, rue de Lisbonne
Espace de vie citoyenne et de démocratie locale	Maison de la Vie associative et citoyenne du 8ème arrdt.	28, rue Laure Diebold
Espace vert non clos et accessible au public	Décoration de la place François 1er	4V, place François 1er
Espace vert non clos et accessible au public	Jardin de la maine du 8ème arrdt.	3, rue de Lisbonne
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinière verticale du 28 rue du général Foy	28, rue du général Foy
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinière verticale du 7 allée Louis de Funès	7, allée Louis de Funès
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières de la place de la Madeleine	3V, place de la Madeleine
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières de la place de Narvik	3, place de Narvik
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières de la rue de Monceau	43, rue de Monceau
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières de la rue Joseph Sansboeuf	1, rue Joseph Sansboeuf
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières du rond point de la place de l'Europe	2, place de l'Europe
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières EVQ du parvis de l'église Saint-Augustin	14, place Saint-Augustin
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières "RAE" de la rue de Florence	4, rue de Florence
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières "RAE" de la rue de la Bienfaisance	3, rue de la Bienfaisance
Espace vert non clos et accessible au public	30	7, rue de Moscou
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières RAE de la rue Robert Estienne	2, rue Robert Estienne
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinières Saint-Philippe du Roule	13, rue de Coucelles
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinteresa Torres - Leyen	7, rue Laure Diebold
Espace vert non clos et accessible au public	Promenade du cours Albert 1er	5, cours Albert 1er
Espace vert non clos et accessible au public	Promenade du cours la Reine	19, cours la Reine
Espace vert non clos et accessible au public	Square Louis XVI	29, rue Pasquier
Espace vert non clos et accessible au public	Square Marcel Pagnol	12, rue de Laborde
Espace vert non clos et accessible au public	Jardinnet aux abords du parking souterrain de l'Alma	4, place de l'Alma
Espace vert inaccessible au public	Jardinnet de la place de la Reine Astrid	1, place de la Reine Astrid
Espace vert inaccessible au public	Jardinnet du chevet de Saint-Philippe-du-Roule	4, avenue Myron Herrick
Espace vert inaccessible au public	Crèche collective 20 rue Laure Diebold	20, rue Laure Diebold
Crèche collective	Crèche collective 5 rue Maleville	5, rue Maleville
Crèche collective	Établissement multi-accueil 11 rue Maleville	11, rue Maleville
Multi-accueil, multi-structures	Établissement multi-accueil 208 rue du Faubourg Saint-Honoré	208, rue du Faubourg Saint-Honoré
Multi-accueil, multi-structures	Établissement multi-accueil 22 rue Laure Diebold	22, rue Laure Diebold
Multi-accueil, multi-structures	Établissement multi-accueil 9 rue de la Pépinière - art.28	9, rue de la Pépinière
Multi-accueil, multi-structures	Halte-garderie 2 rue de Florence	2, rue de Florence
Structure d'accueil temporaire pour les enfants	Gymnase Roquépine	18, rue Roquépine
Centre sportif ou gymnase	Centre Paris Anim Beaugon	208, rue du Faubourg Saint-Honoré
Centre d'animation	Centre Paris Anim Beaugon	43, rue de Monceau
Centre d'accueil aux structures spécialisées pour adultes en difficulté	Bureau de l'usurier Breton	43, rue de Monceau

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/19

Objet : V08 2026 01

Vœu de Mme FOURDRINIER relatif aux droits des personnes LGBTQIA+

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Théa FOURDRINIER ;

Vu la modification demandée par la majorité ;

Considérant que le 17 mai marque, tous les ans depuis 2005, la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;

Considérant que de nombreux pays criminalisent encore les relations sexuelles entre personnes du même sexe, comme le démontre les récents reculs au Sénégal et qu'à nos frontières en Europe, certains proposent à l'image de la Russie d'interdire ce qu'ils nomment « *propagande LGBT* » ;

Considérant que la Cour de Justice de l'Union européenne, a clairement sanctionné le 21 avril dernier une loi hongroise pénalisant tout contenu « *promouvant la divergence par rapport à l'identité personnelle correspondant au sexe à la naissance, le changement de sexe ou l'homosexualité* », estimant qu'elle portait atteinte de manière « *manifeste* » et « *particulièrement grave* » aux droits des personnes LGBTQIA+, et précisant que « *Cette loi est contraire à l'identité même de l'Union en tant qu'ordre juridique commun dans une société caractérisée par le pluralisme* » ;

Considérant la banalisation des discours transphobes et ses conséquences sur l'augmentation des violences à l'égard des personnes trans ;

Considérant que le droit français, dans la droite ligne des valeurs fondamentales de l'Union européenne, interdit fermement les discriminations et violences en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, mais que ces dernières restent encore trop nombreuses ;

Considérant que les services de sécurité intérieure dénombrèrent en 2024 (dernier chiffre disponible), en France, 4 800 infractions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, dont 63 % de crimes ou délits, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente ;

Considérant que ces actes sont en augmentation constante depuis 2016, alors même que recours au dépôt de plainte reste extrêmement faible pour ce type d'actes (de l'ordre de 4% selon l'enquête Vécu et Ressenti en matière de sécurité) ;

Considérant que les associations LGBTQIA+ effectuent un travail remarquable d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, palliant bien souvent les manques des dispositifs généralistes existants ;

Considérant que cette journée doit donc permettre une mobilisation exemplaire et sans faux-semblants de l'ensemble de notre collectivité ;

Considérant que la Ville de Paris, à l'instar de nombreuses collectivités partout dans le monde, témoigne de cet engagement en pavoisant la façade de l'Hôtel-de-Ville avec le drapeau arc-en-ciel, symbole de la lutte pour l'égalité des personnes LGBTQIA+, le 17 mai et pour la Marche des Fiertés à Paris ;

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/19 (suite)

Considérant que de nombreuses mairies d'arrondissement font de même ;

Considérant que le Tribunal administratif de Paris a clairement énoncé que l'affichage du drapeau arc-en-ciel a « *avant tout pour objet d'exprimer un attachement à des valeurs de tolérance et de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, lesquelles sont prohibées en vertu de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008* » et que dans ces conditions, il ne saurait être regardé comme revêtant « *un caractère politique non conforme aux exigences qui découlent du principe de neutralité des personnes publiques* » ;

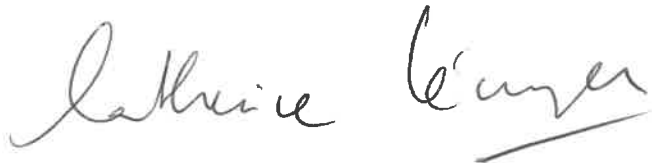
Le Conseil du 8^e arrondissement, sur proposition de Théa Fourdrinier, émet le vœu que la Mairie du 8^e

- Mette sur son fronton (au besoin hors des emplacements réservés par la loi et l'usage au drapeau national ou au drapeau européen) une banderole à ces couleurs ;
- Communique à ce sujet un message de sensibilisation sur ses relais d'information (newsletters et posts réseaux sociaux), le 17 mai et/ou pour le mois des fiertés LGBTQIA+ en juin ;
- Facilite l'organisation d'événements de sensibilisation via la mise à disposition de moyens aux associations de l'arrondissement ;
- Et accueille au sein de la Mairie des événements faisant valoir les associations œuvrant sur ces sujets à destination du grand public de l'arrondissement.

ARTICLE UNIQUE

A L'UNANIMITE (8 voix), le Conseil d'arrondissement adopte le vœu

LA MAIRE



SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/20

Objet : V08 2026 02

Vœu de la majorité relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LÉCUYER

Considérant que la place de Clichy constitue un carrefour stratégique et un nœud névralgique majeur à la croisée de quatre arrondissements parisiens (8e, 9e, 17e et 18e) ;

Considérant que les emprises de chantier des travaux de la RATP qui ont longtemps occupé la place de Clichy ont été retirées ;

Considérant que ce pôle de mobilité historique mérite mieux qu'une gestion au coup par coup et qu'il est indispensable de mettre un terme définitif au traitement fragmenté de cet espace public ;

Considérant la nécessité absolue de débloquer ce carrefour avec pour double objectif de fluidifier la circulation générale et de redonner toute leur place aux transports en commun (bus) et aux piétons ;

Considérant la volonté municipale d'agir pour protéger les usagers vulnérables et garantir un espace public qui soit enfin sécurisé et fonctionnel ;

Considérant qu'un tel chantier majeur exige une méthode nouvelle, fondée sur un projet d'ensemble concerté et un portage politique fort réunissant les Maires des arrondissements concernés ;

Le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. **Lance dans les plus brefs délais une grande concertation élargie inter-arrondissements** (8e, 9e, 17e et 18e) portant sur l'élaboration d'un plan de réaménagement global de la place de Clichy ;
2. **Instaure un comité de pilotage et de suivi permanent dédié**, afin que ce chantier majeur soit co-piloté personnellement par les Maires des quatre arrondissements limitrophes ;
3. **Garantisse, à travers ce comité, la mise en œuvre opérationnelle et rapide** des solutions d'aménagement retenues pour fluidifier les mobilités et sécuriser l'ensemble des usagers.

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026
Délibération n° 08/26/20 (suite)

ARTICLE 1^{er}

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^{ème} arrondissement vote la mise à l'ordre du jour de ce vœu

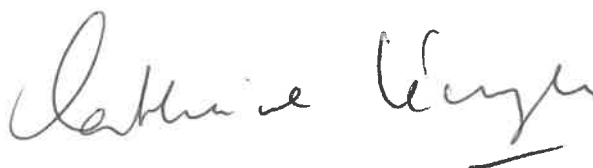
Mme FOURDRINIER s'abstient

ARTICLE 2nd

A L'UNANIMITE (7 voix), le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu

Mme FOURDRINIER s'abstient

LA MAIRE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Sabine Veyre', is written over a horizontal line.

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Délibération n° 08/26/21

Objet : V08 2026 03

**Vœu de la majorité relatif à la sauvegarde de la devanture historique
"Pouyanne" 57 boulevard Haussmann**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LÉCUYER

Considérant l'inquiétude légitime suscitée par le sort de la devanture historique de l'ancienne teinturerie Pouyanne, située au 57 boulevard Haussmann.

Considérant que le nouveau locataire des lieux a fait part de son intention de ne pas conserver les panneaux anciens sur place.

Considérant qu'une Déclaration Préalable a été déposée pour acter la modification de la devanture de ce commerce en rez-de-chaussée.

Considérant que, bien que l'immeuble bénéficie d'une inscription aux monuments historiques pour les façades de sa cour intérieure, cette protection spécifique ne s'étend pas à la devanture sur rue, la rendant de fait vulnérable.

Considérant que le projet architectural prévoit une réfection de la devanture en bois et vitraux noirs, validée par l'Architecte des bâtiments de France, impliquant la dépose définitive des vitraux actuels portant le nom de l'enseigne.

Considérant qu'il est primordial de demander que cette devanture patrimoniale reste en l'état, et ce, quelle que soit la nouvelle activité commerciale à venir.

Considérant que, face à cette dépose annoncée, le locataire a proposé de remettre ces éléments historiques au Musée Carnavalet, mais que cette institution n'a, à ce jour, formulé aucune réponse confirmant son accord pour un tel dépôt.

Le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Étudie en urgence, en lien avec la Direction de l'Urbanisme et la Conservatrice des monuments historiques, toutes les voies de recours ou de dialogue possibles avec le propriétaire et le locataire pour exiger que la devanture Pouyanne reste en l'état sur le boulevard Haussmann.
- Sollicite formellement l'avis de la Commission du Vieux Paris sur le sort de cette devanture afin d'éviter une banalisation architecturale du boulevard Haussmann.
- S'assure, dans l'éventualité où le maintien sur site s'avérerait juridiquement impossible, de la sauvegarde matérielle des vitraux et panneaux anciens en organisant et en garantissant leur dépôt officiel et sécurisé au sein des collections du Musée Carnavalet.

SEANCE DU MARDI 5 MAI 2026
Délibération n° 08/26/21 (suite)

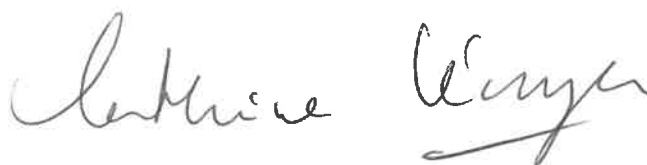
ARTICLE 1^{er}

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^{ème} arrondissement vote la mise à l'ordre du jour de ce vœu

ARTICLE 2nd

A L'UNANIMITE (8 voix), le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu

LA MAIRE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Antoine Wenger', is written below the text 'LA MAIRE'.